

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

-----

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES  
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

-----

COMMUNES DE DAINVILLE et WAILLY LES ARRAS

-----

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES  
DE LA SOCIÉTÉ PRIMAGAZ

-----

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 8 novembre 2016, le projet de plan de prévention des risques technologiques de l'établissement PRIMAGAZ à DAINVILLE sera soumis à enquête publique du mercredi 30 novembre au vendredi 30 décembre 2016 inclus (31 jours). Le siège de l'enquête est fixé en mairie de DAINVILLE (62000) - Place de la mairie.

Mme Christelle LEPLAN, inspecteur de l'Environnement, à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Hauts de France est l'interlocuteur technique sur ce projet (Tél : 03.20.13.48.56).

Pendant toute la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur, M. Philippe-Pierre PIC, professeur d'histoire géographique, retraité, se tiendra, en mairie, à la disposition du public, pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants :

mercredi 30 novembre 2016 de 9 à 12 h à DAINVILLE, mercredi 7 décembre 2016 de 9 à 12 h à WAILLY LES ARRAS, samedi 17 décembre 2016 de 9 à 12 h à DAINVILLE, mercredi 21 décembre 2016 de 9 à 12 h à WAILLY LES ARRAS, vendredi 30 décembre 2016 de 14 à 17 h à DAINVILLE.

Mme Annie DEHEUL, professeur certifiée en droit et économie, retraitée, est désignée commissaire enquêteur suppléant.

Pendant ce délai, un exemplaire du dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public en mairie de DAINVILLE et WAILLY LES ARRAS où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture des bureaux.

Les observations relatives à ce projet pourront être consignées directement sur les registres d'enquête prévus à cet effet, ou être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de DAINVILLE et WAILLY LES ARRAS publiée sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais - [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du public - enquêtes publiques - plan de prévention des risques - pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapports et des conclusions en adressant leur demande à Mme la Préfète du Pas-de-Calais - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement à Arras.

La décision d'approbation du plan, éventuellement modifié, se fera par arrêté préfectoral.